Nous pouvons dissocier plusieurs volets dans les projets de développement de Val Cenis.

Le premier concerne le remplacement des remontées mécaniques du secteur de Val Cenis Termignon, à savoir 2 télésièges et 2 téléskis. L'activité économique du village de Termignon ayant un fort besoin de développement à l'heure actuelle.

Il est prévu, à horizon 2024, dans le plan pluriannuel de financement de la sem du mont Cenis de remplacer les 2 télésièges permettant de relier, en toute saison, le village au secteur d'altitude appelé le replat des canons ainsi que de remplacer les 2 téléskis par un télésiège.

Le remplacement des deux téléskis par un télésiège permettra d'augmenter l'attractivité du secteur, de faciliter la création d'une piste de liaison entre les secteurs de Termignon et Lanslebourg et de supprimer les heures de damage qui étaient nécessaire à l'entretien des téléskis.

Le deuxième consiste à aménager une liaison à ski par le haut du domaine ; ce point avait été clairement identifié comme primordial dans l'arrêté UTN du 29 mai 2006. A ce jour, les skieurs sont obligés, soit de prendre une remontées mécanique à la descente (ce qui n'est pas habituel et mal perçu par les clients). Afin de limiter l'impact, un petit téléski serait installé à l'aval du vallon de Cléry.

Le troisième va complètement dans le sens de la diversification « quatre saisons », importante pour la pérennisation de l'emploi dans les zones de montagne, avec la mise en place d'un téléphérique offrant la possibilité, grâce à une mobilité douce, de relier les villages de Val Cenis au fort de la Turra, haut lieu culturel.

Le ski ne serait pas autorisé sur le versant du col du Mont Cenis ; les randonneurs et contemplatifs pourraient, en toute saison et au-delà du volet culturel, apprécier la vue sur la zone protégée du Mont Cenis. En parallèle, la rénovation du fort de la Turra permettrait l'accueil des usagers (bar restaurant), et pourrait offrir un espace d'interprétation du patrimoine militaire, hydroélectrique, et ou des espaces naturels (faune, flore, géologie, glaciers...).

Le quatrième est une remontée mécanique dans la partie basse du vallon de Cléry. Contrairement au projet UTN de 2006, l'intégralité de la moitié supérieure du vallon ne serait pas accessible aux skieurs. La remontée mécanique allant vers le Pas de la Becchia, portant le numéro 5 dans l'UTN de 2006 n'est plus d'actualité. Ainsi la zone d'APPB, qui avait été exigée avant tous travaux dans le vallon de Cléry, pourrait concerner l'intégralité de la partie amont du vallon. Il est important de préciser que la société Karum, est en charge depuis plus de deux ans, de l'élaboration du projet de zone d'APPB dans Cléry. Une réunion s'est d'ailleurs tenue, à ce sujet, en présence des représentants du service environnemental de la DDT.

De nombreuses données environnementales ont d'ailleurs été intégrées dans l'Observatoire de biodiversité piloté par la SEM du Mont Cenis.

Le dernier volet est la création d'un nouveau télésiège sur le haut du secteur de Val Cenis Termignon, offrant depuis le point culminant du col des Rondouillard, du ski supplémentaire sur le versant du replat des canons et dans le vallon de Clery, sans nécessité d'avoir à réaliser des travaux d'aménagement de piste.

Paul Chevallier Président Directeur Général SEM du Mt Cenis